

## Cadre opérationnel

### Comment assurer une plus grande redevabilité envers les populations affectées en cas d'urgence humanitaire<sup>1</sup>

Au départ, le **Cadre opérationnel** avait pour but de résumer les principaux éléments visant à renforcer la redevabilité envers les populations affectées dans le cadre du processus d'élaboration de programmes sur le terrain. L'ébauche du cadre d'actions vise à soutenir les organismes de mise en œuvre (à la fois de manière individuelle et collective) dans la recherche de points d'entrée concrets afin d'améliorer la redevabilité envers les populations affectées tout au long du cycle de vie du projet.

Les activités et indicateurs susmentionnés ne doivent en aucun cas empêcher les organisations d'incorporer d'autres améliorations et mécanismes suite à une analyse interne de leurs points forts et de leurs faiblesses par rapport aux normes en vigueur et aux lignes directrices du secteur d'activité. En vue d'entreprendre une analyse plus détaillée et d'établir un plan d'action propre à chaque organisation, le cadre doit être utilisé en conjonction avec l'«Outil d'analyse des engagements en matière de responsabilité de l'IASC» (*IASC Accountability Commitment Analysis Tool*), la norme HAP 2010 de redevabilité humanitaire et de gestion de la qualité ou les outils élaborés et adaptés au contexte local.

Dans ce contexte, les populations affectées ne doivent pas être considérées comme un groupe homogène. Au contraire, les différences au sein des groupes de population en termes de sexe, d'âge, d'origine ethnique, d'invalidité et d'autres marqueurs sociaux d'exclusion doivent être reconnues. C'est en comprenant ces différences que des messages clairs et efficaces pourront être formulés et communiqués et que les communautés pourront être librement consultées (au niveau, entre autres, de l'évaluation, de l'élaboration et de la mise en œuvre).

#### Cadre opérationnel : Cycle du programme humanitaire Vue d'ensemble

Phase du cycle du programme	Objectif	Obj. n°	Organismes responsables
Au cours de la planification de l'évaluation des besoins et de l'intervention	Garantir l'intégration efficace de la redevabilité envers les populations affectées dans les processus de planification de l'évaluation des besoins et de l'intervention	3	Organisations autonomes / Groupe de travail sur l'évaluation des besoins (ou NATF, <i>Needs Assessment Task Force</i> ) / Équipes d'évaluation des besoins sur le terrain / Groupes sectoriels / Mécanismes intersectoriels

<sup>1</sup> Inspiré du rapport «Mesure de l'impact et redevabilité en situation de secours d'urgence. Le guide suffisamment bon», Emergency Capacity Building Project (ECB), 2007.

Au cours de l'évaluation	Garantir l'intégration efficace de la redevabilité envers les populations affectées dans la méthode d'évaluation des besoins, y compris les évaluations conjointes des besoins	4	Organisations autonomes / Groupes sectoriels / Mécanismes intersectoriels
Au cours de l'élaboration du projet ou de la planification de l'intervention	Garantir l'intégration efficace de la redevabilité envers les populations affectées dans les processus de planification de l'intervention et d'élaboration du projet	5	Organisations autonomes / Groupes sectoriels / Mécanismes intersectoriels / EHP
Au cours de la mise en œuvre du projet	Garantir l'intégration efficace de la redevabilité envers les populations affectées tout au long de la mise en œuvre du projet	6	Organisations autonomes / Groupes sectoriels / Mécanismes intersectoriels
Au cours de la distribution et de la prestation des services	Garantir l'intégration efficace de la redevabilité envers les populations affectées dans les programmes de distribution	7	Organisations autonomes / Groupes sectoriels / Mécanismes intersectoriels
Au cours du suivi	Garantir l'intégration efficace de la redevabilité envers les populations affectées tout au long de la phase de suivi	8	Organisations autonomes / Groupes sectoriels / Mécanismes intersectoriels
Au cours de toutes les phases du cycle du programme	Formation à l'échelle du système et définition de méthodes d'intégration et de vérification	1	Organisations autonomes / Organismes de coordination (OCHA, consortiums d'ONG, groupes sectoriels) / EHP
Au cours de toutes les phases du cycle du programme	Communiquer systématiquement avec les populations affectées à l'aide de mécanismes de retour d'informations et de moyens de communication adéquats. Prévention de l'Exploitation et des Abus Sexuels étant partie intégrante de toutes les opérations.	2	Organisations autonomes / Groupes sectoriels, CH (appuyé par l'OCHA), EHP

**Objectif n°1 :****Formation à l'échelle du système et définition de méthodes d'intégration et de vérification****Phase :****Au cours de toutes les phases du cycle du programme****Organismes responsables :****Organisations autonomes / Organismes de coordination (OCHA, consortiums d'ONG, groupes sectoriels) / EHP****Retour d'informations à l'IASC sur les progrès réalisés :**

<i>Indicateurs / Activités</i>	<i>Moyens de vérification / Preuves à apporter à des fins d'établissement de rapports</i>
Intégrer les engagements en matière de redevabilité aux programmes de recrutement et de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples de descriptions de postes</li> <li>Exemples de contenu de formation et preuves que des formations ont été dispensées</li> </ul>
Amender les accords de partenariat pour y intégrer la redevabilité envers les populations affectées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples d'accords de partenariat récents</li> </ul>
Garantir l'intégration de la redevabilité envers les populations affectées dans les TdR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples de TdR</li> </ul>
Engager un dialogue avec les donateurs pour promouvoir une plus grande souplesse et une collaboration plus étroite en termes de redevabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptes-rendus de réunions</li> <li>Preuves que des accords ont été modifiés</li> </ul>

**Risques et défis pour lesquels des stratégies doivent être mises en place :**

- L'intégration systématique et le respect des engagements exigent du temps et des ressources considérables
- Soutien actif des dirigeants
- Compétences et capacités adéquates du personnel et des partenaires
- Les mécanismes de retour d'informations doivent être systématiquement intégrés aux systèmes de gestion des performances
- Élaboration systématique de documents faisant état des bonnes pratiques

**Outils / Ressources :**

- Critère de référence 1 de la norme HAP - Établir et respecter ses engagements : l'organisation doit énoncer ses engagements et envisager les moyens de les satisfaire

**Objectif n°2 :****Communiquer systématiquement avec les populations affectées à l'aide de mécanismes de retour d'informations et de moyens de communication adéquats****Phase :****Au cours de toutes les phases du cycle du programme****Organismes responsables :****Organisations autonomes / Groupes sectoriels, Coordinateur Humanitaire/CH (appuyé par l'OCHA), EHP****Retour d'informations à l'IASC sur les progrès réalisés :**

<i>Indicateurs / Activités</i>	<i>Moyens de vérification / Preuves à apporter à des fins d'établissement de rapports</i>
Étendre les systèmes d'information humanitaires existants aux communautés affectées et aux autres acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition et présentation des plans médias au niveau local</li> <li>• Preuves d'une prise de conscience au sujet des systèmes d'information humanitaires présentés aux ONG locales, aux médias, au gouvernement et aux dirigeants communautaires</li> </ul>
Si nécessaire, mettre en place et/ou soutenir des stratégies de communication interinstitutions dans le cadre de la réponse humanitaire; mettre en œuvre des projets de communication qui ont déjà prouvé leur efficacité (dont le système SMS de la FICR, les modèles de radio mis en place par la FICR et la BBC World Service Trust, et l'appui fourni aux médias locaux et aux autres acteurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation des mécanismes de financement humanitaires pour couvrir le financement des activités de communication, y compris dans le cadre du CERF (Fonds central d'intervention d'urgence) et de l'ERF (Fonds d'intervention d'urgence)</li> <li>• Un nombre croissant d'organisations mobilisent des ressources destinées à la communication avec les communautés affectées et au renforcement des capacités du personnel de terrain en cas d'urgence humanitaire</li> </ul>
S'assurer que les moyens de communication sont appropriés et adaptés aux circonstances locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuves que des données ont été recueillies et que les communautés affectées ont été consultées au sujet des moyens de communication les plus appropriés au niveau local</li> <li>• Les stratégies de communication identifient les principaux messages et moyens de communication</li> </ul>
Garantir l'accès et le recours des populations affectées aux services disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuves que les populations affectées ont accès à des informations vitales et ont recours aux services disponibles</li> <li>• Comptes-rendus de réunions communautaires et dispositifs d'accès</li> </ul>
Veiller à ce que les populations affectées puissent déposer des réclamations, donner leur avis et obtenir une réponse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents faisant état (1) du mécanisme de retour d'informations et (2) du mécanisme de dépôt et d'examen des réclamations; preuves que des réponses ont été apportées</li> </ul>

## Risques et défis pour lesquels des stratégies doivent être mises en place :

- Besoin de développer davantage la fonction de coordination de la communication au sein de l'ensemble du système
- Besoin d'élaborer et d'appliquer (OCHA ?) une méthode pour recueillir les avis des communautés affectées (y compris veille médiatique, commentaires émis par les organisations partenaires, etc.)
- Peut exiger des plans de financement prévisionnels et un renforcement des capacités en matière de gestion de la communication à l'échelle du système dans le cadre de la réponse humanitaire, y compris un soutien aux médias locaux et des projets tels que des émissions radio et des bulletins d'information pendant toute la durée de l'intervention
- Adaptation des moyens de communication au contexte local
- Les processus de retour d'informations s'orientent souvent que sur des informations liées aux projets

## Outils / Ressources :

- Critère de référence 3 de la norme HAP - Partager l'information : l'organisation s'assure que les personnes auxquelles elle vient en aide et les autres parties prenantes ont accès à des informations claires, opportunes et pertinentes sur l'organisation et ses activités.
- Critère de référence 4 de la norme HAP - Participation : l'organisation écoute les personnes auxquelles elle vient en aide et prend en compte leurs opinions et analyses dans les décisions liées aux programmes
- Critère de référence 5 de la norme HAP - Gestion des plaintes : l'organisation permet aux personnes auxquelles elle vient en aide et aux autres parties prenantes de déposer des réclamations et d'obtenir une réponse grâce à un processus efficace, accessible et sûr
- Outils et informations fournis par le Réseau CDAC (Communiquer avec les communautés sinistrées – Communicating with Disaster Affected Communities.)
- Outils et informations fournis par Infoasaid

### Objectif n°3 :

## Garantir l'intégration efficace de la redevabilité envers les populations affectées dans les processus de planification de l'évaluation des besoins et de l'intervention

### Phase :

Avant l'évaluation et/ou pendant le plan d'urgence

### Organismes responsables :

Organisations autonomes / Groupe de travail sur l'évaluation des besoins (ou NATF, *Needs Assessment Task Force*) / Équipes d'évaluation des besoins sur le terrain / Groupes sectoriels / Mécanismes intersectoriels

### Retour d'informations à l'IASC sur les progrès réalisés :

<i>Indicateurs / Activités</i>	<i>Moyens de vérification / Preuves à apporter à des fins d'établissement de rapports</i>
Inclure la redevabilité envers les populations affectées dans les descriptions de postes, les mécanismes de développement et d'évaluation du personnel et, notamment, dans les Termes de Référence pour les coordinateurs sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie des descriptions de postes, des mécanismes d'évaluation du personnel et des TdR</li> </ul>
Informar les communautés locales avant de procéder à l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document d'orientation énonçant clairement les intentions</li> <li>• Comptes-rendus de réunions</li> </ul>
Intégrer la redevabilité envers les populations affectées au plan sectoriel / intersectoriel dans le cadre de la procédure d'appel global (ou CAP, <i>Consolidated Appeals Process</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie de la section pertinente de la CAP</li> </ul>
S'assurer que les messages sont traduits dans la/les langue(s) locale(s) et faciliter leur interprétation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copie des traductions</li> <li>• Registre des traducteurs et interprètes professionnels</li> </ul>
Comprendre la culture, les traditions et les croyances locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuves, dans les évaluations des besoins, que des recherches appropriées ont été menées à ces fins</li> </ul>
Identifier les partenaires potentiels faisant preuve d'un engagement en matière de redevabilité envers les populations affectées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de sélection des partenaires</li> <li>• Preuves qu'un processus de sélection des partenaires a été établi</li> </ul>
Dès le début de l'intervention, déployer des responsables de l'assurance qualité en tant que capacité transversale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuves que des responsables de l'assurance qualité ont été recrutés</li> <li>• Prise en compte de ces postes dans les propositions budgétaires</li> </ul>
Inclure les principes et mécanismes de redevabilité dans les formations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Registre des formations</li> </ul>

## Risques et défis pour lesquels des stratégies doivent être mises en place :

- Compréhension mutuelle de la notion de redevabilité entre les membres des groupes sectoriels
- Engagement commun en matière de redevabilité envers les populations affectées
- Ressources suffisantes
- Adoption de normes de responsabilité communes lorsque plusieurs parties prenantes sont impliquées
- Sensibilisation des membres du personnel au respect de leurs engagements
- Formation appropriée
- Intégration de la redevabilité envers les populations affectées dans l'évaluation des performances du personnel et des résultats du programme

## Outils / Ressources :

- Critères de référence 2, 3, 4 et 5 de la norme HAP
- Utilisation d'indicateurs CAP pour suivre et évaluer le secteur

**Objectif n°4 :**

**Garantir l'intégration efficace de la redevabilité envers les populations affectées dans la méthode d'évaluation des besoins, y compris les évaluations conjointes des besoins**

**Phase :**

**Au cours de l'évaluation**

**Organismes responsables :**

**Organisations autonomes / Groupes sectoriels / Mécanismes intersectoriels**

**Retour d'informations à l'IASC sur les progrès réalisés :**

<i>Indicateurs / Activités</i>	<i>Moyens de vérification / Preuves à apporter à des fins d'établissement de rapports</i>
Proposer aux représentants de la communauté locale de participer à l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le rapport d'évaluation décrit dans quelle mesure les représentants de la communauté ont participé à l'évaluation et ont contribué à la diffusion de l'information</li> </ul>
Procéder à des discussions individuelles et confidentielles avec différents groupes communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et types de groupes identifiés dans le rapport d'évaluation</li> </ul>
Présenter aux communautés la méthode et ses limites; permettre aux groupes communautaires d'exprimer leurs opinions / besoins et leurs priorités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directives ou Termes de référence (TdR) pour les personnes responsables de la note d'évaluation</li> <li>Le rapport d'évaluation contient des informations fournies par les communautés</li> </ul>
Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de retour d'informations en consultation avec les communautés locales; informer l'ensemble des parties prenantes sur leur fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus documenté</li> <li>Preuves de réception des retours d'informations</li> </ul>
Analyser les besoins et moyens de communication dans les évaluations conjointes des besoins	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consignés dans le rapport d'évaluation</li> </ul>

**Risques et défis pour lesquels des stratégies doivent être mises en place :**

- Dialogue avec les groupes communautaires : comprendre le leadership communautaire et la dynamique des communautés
- Création d'un environnement au sein duquel les personnes / groupes peuvent s'exprimer librement
- Communication dans la/les langue(s) locale(s)
- Gestion des attentes

**Outils / Ressources :**

- Analyse et cartographie de la vulnérabilité du PAM
- Méthode d'intégration des critères d'âge, de sexe et de diversité du HCR
- NATF et évaluations conjointes des besoins (se reporter aux recommandations des responsables de l'IASC du 19 avril 2011)
- Critères de référence 3, 4 et 5 de la norme HAP
- Standard essentiel 3 du Projet Sphère (Évaluation), Indicateur clé 1 : un lien précis a été établi entre les besoins évalués et la capacité de réponse de la population touchée par la catastrophe ainsi que de l'État



**Objectif n°5 :**

**Garantir l'intégration efficace de la redevabilité envers les populations affectées dans les processus de planification de l'intervention et d'élaboration du projet**

**Phase :**

**Au cours de l'élaboration du projet et/ou de la planification de l'intervention**

**Organismes responsables :**

**Organisations autonomes / Groupes sectoriels / Mécanismes intersectoriels / EHP**

**Retour d'informations à l'IASC sur les progrès réalisés :**

<i>Indicateurs / Activités</i>	<i>Moyens de vérification / Preuves à apporter à des fins d'établissement de rapports</i>
Communiquer les résultats de l'évaluation au sein du groupe sectoriel et de la communauté humanitaire, mais aussi aux communautés et autorités locales affectées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptes-rendus de réunions</li> <li>Documents d'orientation énonçant les attentes</li> </ul>
S'assurer que les résultats de l'évaluation sont utilisés dans l'élaboration du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats de l'évaluation explicitement utilisés dans la description du projet</li> </ul>
Impliquer la communauté locale dans le processus d'élaboration du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consigné par écrit dans les documents du projet</li> </ul>
Expliquer aux personnes leurs droits en tant que populations sinistrées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Copie des documents écrits élaborés par les communautés dans les langues concernées</li> <li>Comptes-rendus de réunions</li> </ul>
Élaborer un mécanisme de dépôt et d'examen des réclamations (les questions liées à la confidentialité doivent être prises en compte)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre du mécanisme de dépôt et d'examen des réclamations</li> </ul>
Si du personnel supplémentaire doit être recruté, diffuser publiquement les offres d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Copie des offres d'emploi</li> </ul>

**Risques et défis pour lesquels des stratégies doivent être mises en place :**

- Les activités doivent être mesurables et transparentes
- Délais réalistes en ce qui concerne la mise en œuvre et la réalisation du projet
- Prise en compte des ressources mobilisées pour la redevabilité envers les populations affectées dans les stratégies nationales et les appels d'urgence
- Adaptation du mécanisme de dépôt et d'examen des réclamations, ainsi que du mécanisme de retour d'informations, aux communautés locales
- Énoncé des engagements et des attentes en matière de redevabilité dans les accords de partenariat

**Outils / Ressources :**

- Exemples de bonnes pratiques concernant (1) le mécanisme de dépôt et d'examen des réclamations et (2) le mécanisme de retour d'informations, par exemple : <http://www.hapinternational.org/case-studies-and-tools/handling-complaints.aspx>
- Ensemble des critères de référence de la norme HAP
- Standard essentiel 2 du Projet Sphère (Coordination et collaboration), Indicateur clé 4 : l'intervention menée par l'agence tient compte des capacités et des stratégies des autres agences humanitaires, des organisations de la société civile et des autorités compétentes (Standard essentiel 1, Note d'orientation 1 : un véritable

effort d'écoute et de consultation, et l'implication de la population dès les premiers moments, augmenteront la qualité et la gestion communautaire des phases ultérieures du programme)

**Objectif n°6 :**

**Garantir l'intégration efficace de la redevabilité envers les populations affectées tout au long de la mise en œuvre du projet**

**Phase :**

**Au cours de la mise en œuvre du projet**

**Organismes responsables :**

**Organisations autonomes / Groupes sectoriels / Mécanismes intersectoriels**

**Retour d'informations à l'IASC sur les progrès réalisés :**

<i>Indicateurs / Activités</i>	<i>Moyens de vérification / Preuves à apporter à des fins d'établissement de rapports</i>
Proposer aux représentants des groupes communautaires locaux de participer à l'élaboration des critères de sélection des bénéficiaires; rendre public le processus de sélection des critères et des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé des communications concernant les critères de sélection</li> </ul>
Faire reconnaître et mettre en œuvre le mécanisme de dépôt et d'examen des réclamations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuve que des plaintes ont été déposées et que le mécanisme a été mis en œuvre</li> </ul>
Se servir des mécanismes de retour d'informations pour recueillir des avis sur la qualité et la redevabilité de la réponse humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuve que des avis ont été émis et recueillis</li> <li>• Analyse des retours d'informations et des réclamations (tendances en ce qui concerne le nombre et le type de réclamations et d'avis reçus au fil du temps)</li> </ul>

**Risques et défis pour lesquels des stratégies doivent être mises en place :**

- Mise à disposition des moyens / ressources pour répondre aux retours d'informations et examiner les réclamations dans les délais et de manière efficace
- Respect de la vie privée des personnes et mise en place de mesures de protection de la confidentialité lors du dépôt des réclamations
- Capacité des représentants de la communauté à participer librement aux discussions relatives aux critères de sélection des bénéficiaires en fonction de l'implication des autorités gouvernementales

**Outils / Ressources :**

- Critères de référence 4 et 5 de la norme HAP

**Objectif n°7 :****Garantir l'intégration efficace de la redevabilité envers les populations affectées dans les programmes de distribution****Phase :****Au cours de la distribution et de la prestation des services****Organismes responsables :****Organisations autonomes / Groupes sectoriels / Mécanismes intersectoriels****Retour d'informations à l'IASC sur les progrès réalisés :**

<i>Indicateurs / Activités</i>	<i>Moyens de vérification / Preuves à apporter à des fins d'établissement de rapports</i>
Le cas échéant, constituer un comité de distribution et/ou un groupe consultatif composé de représentants de la communauté locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents relatifs au comité</li> <li>• Inventaire des avis émis par le comité</li> </ul>
Prévenir à l'avance les communautés locales de la date et du lieu de distribution / prestation des services, si le climat de sécurité le permet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuves que des moyens de communication ont été mis en œuvre</li> </ul>

**Risques et défis pour lesquels des stratégies doivent être mises en place :**

- Bonne compréhension du mécanisme de dépôt et d'examen des réclamations; réponses opportunes
- Hiérarchisation des groupes vulnérables et compréhension des différences qui les distinguent

**Outils / Ressources :**

- Critères de référence 3, 4 et 5 de la norme HAP

**Objectif n°8 :**

**Garantir l'intégration efficace de la redevabilité envers les populations affectées tout au long de la mise en œuvre du projet**

**Phase :**

**Au cours du suivi**

**Organismes responsables :**

**Organisations autonomes / Groupes sectoriels / Mécanismes intersectoriels**

**Retour d'informations à l'IASC sur les progrès réalisés :**

<i>Indicateurs / Activités</i>	<i>Moyens de vérification / Preuves à apporter à des fins d'établissement de rapports</i>
Proposer aux représentants de la communauté locale de participer au processus de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Description du chapitre sur la méthodologie dans les rapports d'évaluation ou de suivi</li> </ul>
Communiquer et discuter des résultats avec les communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comptes-rendus des réunions de retour d'informations</li> </ul>
L'élaboration du projet est ajustée en fonction des réactions de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de projet plan d'adaptation en cours de la mise en œuvre.</li> <li>suivent ou projets répétées identifier adaptation / évolution en réponse aux commentaires de la communauté</li> </ul>
Procéder à un examen interne de la maîtrise du cadre opérationnel et sa mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport issu de l'examen interne de la maîtrise du cadre opérationnel et sa mise en oeuvre</li> </ul>

**Risques et défis pour lesquels des stratégies doivent être mises en place :**

- Diffusion des rapports aux populations affectées, partenaires, autorités, donateurs, etc. dans les délais impartis

**Outils / Ressources :**

- Avis des communautés
- Évaluation des niveaux (et types) de participation, de transparence, de retour d'informations et de leadership local
- Critères de référence 3, 4 et 5 de la norme HAP
- Standard essentiel 5 du Projet Sphère (Performance, transparence et apprentissage), Indicateurs clés 1 et 2 : les programmes sont adaptés à la lumière des informations de suivi et des leçons tirées; les sources des informations de suivi et d'évaluation incluent les points de vue d'un échantillon représentatif de la population ciblée par l'intervention, ainsi que de la communauté hôte s'ils sont différents)
- Standard essentiel 1 du Projet Sphère (Intervention humanitaire centrée sur les personnes), Indicateur clé 3 : le nombre d'initiatives d'entraide prises par la communauté touchée par la catastrophe et par les autorités locales augmente pendant la durée de l'intervention